

**Séances du Conseil d'agglomération de Fribourg
Sitzungen des Agglomerationsrats Freiburg**

Date / Datum: Jeudi 18 mai 2017 / Donnerstag, 18. Mai 2017
Lieu / Ort: Auditoire Edouard Gremaud, HEIA, Fribourg/Freiburg

Présidence / Präsidentschaft:

M. Dominique **Rhême**, Président, Corminboeuf
M. Michel **Moret**, Vice-Président, Avry
M. Félicien **Frossard**, Secrétaire général

Préposée au Procès-verbal / Protokollführerin:

Mme Noémie **Nicolas**, Assistante de direction

Présence / Anwesenheit

Membres du Conseil d'agglomération / Mitglieder des Agglomerationsrates:

Commune d'Avry / Gemeinde Avry

Mme Géraldine **von der Weid** ainsi que MM. Marius **Achermann** et Michel **Moret**

Commune de Belfaux / Gemeinde Belfaux

Mme Jacqueline Gury Racine ainsi que MM. Gabriel **Litzistorf** et Velko **Stockel**

Commune de Corminboeuf / Gemeinde Corminboeuf

Mme Chantal **Angéloz** ainsi que MM. Alain **Lunghi** et Dominique **Rhême**

Commune de Guin / Gemeinde Düdingen

Mme Anita **Johner-Tschannen** ainsi que MM. Adrian **Brügger**, Urs **Hauswirth**, Ernst-Peter **Walther** et Moritz **Werro**

Commune de Fribourg / Stadt Freiburg

Mmes Béatrice **Acklin Zimmermann**, Liliane **Galley**, Fabienne **Menétrey**, Eleonora **Schneuwly-Aschwanden** et Cécile **Thiémond** ainsi que MM. Christoph **Allenspach**, Bernhard **Altermatt**, Gérald **Collaud**, Oliver **Collaud**, Charles **de Reyff**, Christophe **Giller**, Mathieu **Perrin**, Pierre-Alain **Perritaz**, Georges **Rhally** et Lionel **Walter**

Commune de Givisiez / Gemeinde Givisiez

MM. Vladimir **Colella**, Gilles **de Reyff**, Daniel **Känel** et Hervé **Schuwey**

Commune de Granges-Paccot / Gemeinde Granges-Paccot

Mme Marjorie **Jaquet** et MM. Jean-Louis **Barras**, Yves **Litandi** et Alexis **Overney**

Commune de Marly / Gemeinde Marly

MM. Jean-Marc **Boéchat**, Bernard **Clerc**, Jean-Luc **Humbert** et Jean-Pierre **Oertig**

Commune de Matran / Gemeinde Matran

M. Jean-Luc **Dumoulin**

Commune de Villars-sur-Glâne / Gemeinde Villars-sur-Glâne

MM. Marc'Aurelio **Andina**, Pierre-Emmanuel **Carrel**, François **Grangier**, Dimitri **Küttel** et Loris **Schnarrenberger**

Membres du Comité d'agglomération / Mitglieder des Agglomerationsvorstandes:

Mmes Andrea **Burgener Woeffray** (Fribourg), Éliane **Dévaud-Sciboz** (Avry), Bruno **Marmier** (Villars-sur-Glâne), Anne-Élisabeth **Nobs** (Corminboeuf), Rose-Marie **Probst** (Belfaux-Autafond) et Suzanne **Schwegler** (Givisiez) ainsi que MM. Jean-Pierre **Helbling** (Marly), Pierre-Olivier **Nobs** (Fribourg), Kuno **Philipona** (Düdingen), René **Schneuwly** (Granges-Paccot), Thierry **Steiert** (Fribourg) et Michaël **Studer** (Matran)

Excusé-e-s / Entschuldigt:

Membres du Conseil d'agglomération / Mitglieder des Agglomerationsrates:

Mme Lise-Marie **Graden** (Fribourg) ainsi que MM. Laurent **Bächler** (Düdingen), Jacques **Dietrich** (Villars-sur-Glâne), Sébastien **Dorthe** (Matran), Jérôme **Hayoz** (Fribourg), Marc **Lüthi** (Belfaux), Christophe **Maillard** (Marly) et Nicolas **Rérat** (Matran), Eric **Romanens** (Marly), Nicolas **Schmidt** (Villars-sur-Glâne) et Philippe **Vorlet** (Fribourg)

Ordre du jour / Tagesordnung:

1. **Ouverture de la séance et salutations / Eröffnung der Sitzung und Begrüssung**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 23 février 2017 / Genehmigung des Protokolls der Sitzung vom 23. Februar 2017**
3. **Communications / Mitteilungen**
 - 3.1 Communications du Président du Conseil d'agglomération / Mitteilungen des Präsidenten des Agglomerationsrates
 - 3.2 Communications du Président du Comité d'agglomération / Mitteilungen des Präsidenten des Agglomerationsvorstandes
4. **Elections au Bureau du Conseil d'agglomération / Wählen in das Büro des Agglomerationsrates**
 - 4.1 Président(e) / Präsident (in)
 - 4.2 Vice-Président(e) / Vizepräsident (in)
 - 4.3 Election éventuelle d'un scrutateur ou d'une scrutatrice / Eventuelle Wahl einer Stimmenzählerin oder eines Stimmenzählers
5. **Rapport d'activités 2016 / Tätigkeitsbericht 2016**
 - 5.1 Présentation du Comité / Präsentation des Vorstandes
 - 5.2 Discussion générale / Allgemeine Diskussion
6. **Approbation des comptes 2016 de l'Agglomération de Fribourg / Genehmigung der Rechnung 2016 der Agglomeration Freiburg**
 - 6.1 Présentation du message n°9 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr.9 des Vorstandes
 - 6.2 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission
 - 6.3 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt
 - 6.4 Discussion générale / Allgemeine Diskussion
 - 6.5 Examen de détail / Detailprüfung
 - 6.6 Examen et adoption des arrêtés / Prüfung und Annahme der Beschlüsse
7. **Libération du crédit d'étude pour l'élaboration d'une vision globale de l'axe Marly-Pérolles (PA3/3U.01.02) / Freigabe des Studiendarlehens für die Ausarbeitung einer globalen Vision der Achse Marly-Pérolles (AP3/3S.01.02)**
 - 7.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission
 - 7.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt
 - 7.3 Présentation du message n°10 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr.10 des Vorstandes
 - 7.4 Examen du Message / Prüfung der Botschaft
 - 7.5 Examen et adoption de l'arrêté / Prüfung und Annahme des Beschlusses
8. **Libération du crédit d'étude pour la mesure « Mise en œuvre d'une centrale de régulation du trafic » (PA2/A) / Freigabe des Studiendarlehens für die Massnahme «Umsetzung einer Verkehrsregulierungszentrale» (AP2/A)**
 - 8.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission
 - 8.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt
 - 8.3 Présentation du message n°11 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr.11 des Vorstandes
 - 8.4 Examen du Message / Prüfung der Botschaft
 - 8.5 Examen et adoption de l'arrêté / Prüfung und Annahme des Beschlusses
9. **Libération du crédit d'étude pour le lancement de la mesure « Un arbre, un enfant » (PA3/3NP.15) / Freigabe des Studiendarlehens für die Umsetzung der Massnahme « Ein Baum, ein Kind » (AP3/3NL.15)**
 - 9.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission
 - 9.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt
 - 9.3 Présentation du message n°12 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr.12 des Vorstandes
 - 9.4 Examen du Message / Prüfung der Botschaft
 - 9.5 Examen et adoption de l'arrêté / Prüfung und Annahme des Beschlusses

10. Réponse du Comité aux interventions parlementaires / Antwort des Vorstandes auf parlamentarische Vorstösse

- 10.1 Réponse à la motion concernant le tarif unitaire Frimobil dans le périmètre de l'agglomération / Antwort auf die Motion betreffend Frimobil Einheitstarif auf Agglomerationsgebiet (Mot_Leg2011-2016_2015_031)
- a) Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes
 - b) Avis des auteurs / Standpunkt der Autoren
- 10.2 Réponse à la question relative à la vision pour une nouvelle exposition nationale / Antwort auf die Anfrage betreffend die Vision für eine neue Landesausstellung (Quest_Leg2016-2021_2017_002)
- a) Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes
 - b) Avis de l'auteur / Standpunkt des Autors

11. Divers / Verschiedenes

Glossaire / Glossar:

Toutes les abréviations sont en italique dans le document.

Alle Abkürzungen im Dokument sind in Schrägschrift dargestellt.

ACF	Association des communes fribourgeoises
Agglomération	Agglomération de Fribourg en tant qu'organe politique (législatif et exécutif) doté d'un bureau administratif et technique
agglomération	territoire de l'agglomération fribourgeoise
Agglomeration	Agglomeration Freiburg
AP2	Agglomerationsprogramm der zweiten Generation
Bureau	Bureau du Conseil d'agglomération
CAME	Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement de l'Agglomération de Fribourg
canton	territoire du canton de Fribourg (territoire)
CF	Commission financière de l'Agglomération de Fribourg
Collaborateurs	collaboratrices et collaborateurs de l'Administration de l'Agglomération
Comité	Comité d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg
Conseil	Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg
DAEM	Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité de l'Agglomération de Fribourg
DF&RH	Dicastère des finances et des ressources humaines
DFIN	Direction des finances de l'Etat
Etat	Etat de Fribourg (organe politique)
FK	Finanzkommission
FTR	Fribourg Tourisme et Région
HEIA	Haute Ecole d'Ingénierie et d'Architecture de Fribourg
KRMU	Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt
LAT	Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (RS 700)
mesures structurelles	mesures structurelles et d'économies 2013-2016
MIC	site Marly Innovation Center
öV	öffentlicher Verkehr
PA2	Projet d'agglomération de deuxième génération de l'Agglomération de Fribourg
PA3	Projet d'agglomération de troisième génération de l'Agglomération de Fribourg
PAC	Plan d'affectation cantonal
PAL	Plan d'aménagement local
PGT	Plan de gestion de trafic
PME	Petites et moyennes entreprises
ProSpecieRara	Fondation suisse pour la diversité patrimoniale et génétique liée aux végétaux et aux animaux
Rat	Agglomerationsrat
Règlement	Règlement du Conseil d'agglomération
Scrutateurs	Membres du Bureau du Conseil d'agglomération qui concourent au bon déroulement et au dépouillement d'un scrutin.
SDA	Surfaces d'assolement
Statuts	Statuts de l'Agglomération de Fribourg
TP	Transports publics
Vorstand	Agglomerationsvorstand

1. Ouverture de la séance et salutations / Eröffnung der Sitzung und Begrüssung

Le Président. Monsieur le Président du *Comité d'agglomération (ci-après Comité)*, Mesdames et Messieurs les membres du *Comité*, Mesdames et Messieurs les membres du *Conseil d'agglomération (ci-après Conseil)*, chères et chers collègues, Mesdames et Messieurs les invités, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse.

J'ai le grand plaisir d'ouvrir cette séance du *Conseil* à 19h35. Je vous salue toutes et tous cordialement. Ich eröffne diese Sitzung und begrüsse Sie alle recht herzlich.

Comme vous le constatez, les deux premières rangées sont occupées, d'un côté, par les *scrutatrices et scrutateurs, membres du Bureau du Conseil d'agglomération (ci-après scrutateurs)* et, de l'autre, par les membres du *Comité*. Les membres du *Conseil* sont placés comme prévu une rangée sur deux afin de permettre aux *scrutateurs ainsi qu'aux collaboratrices et collaborateurs de l'Agglomération de Fribourg (ci-après collaborateurs)* de circuler dans les rangées vides, notamment, pour vous apporter les micros lors de vos interventions. Ce soir, les portes de la *Haute Ecole d'Ingénierie et d'Architecture de Fribourg (ci-après HEIA)* seront ouvertes jusqu'à 23h côté cour et jusqu'à 20h côté rue ; passé 23h, vous ne pourrez plus rentrer dans le bâtiment. A la fin de la présente séance, n'oubliez pas de remettre vos enveloppes et les textes écrits de vos interventions sur la table située à l'entrée de l'auditoire. Pour rappel, vous êtes tous cordialement invités, à l'issue de la présente séance, au verre de l'amitié à l'occasion du changement de Présidence. Sie sind nach der heutigen Sitzung zu einem Apero eingeladen, sozusagen zum Einstandsapero unseres neuen Präsidenten. Cet apéritif aura lieu dans le hall situé à la sortie de cet auditoire.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du *Conseil* ayant été assermentés au cours du mois d'avril : Mme Jacqueline Gury Racine (Belfaux) et M. Charles de Reyff (Fribourg). Ils remplacent MM. Laurent Dietrich (Fribourg) et François Gendre (Belfaux) (applaudissements).

Les membres du *Conseil* suivants ne peuvent pas participer à cette séance et se sont excusés : Mme Lise-Marie **Graden** (Fribourg) ainsi que MM. Laurent **Bächler** (Düdingen), Jacques **Dietrich** (Villars-sur-Glâne), Sébastien **Dorthe** (Matran), Jérôme **Hayoz** (Fribourg), Marc **Lüthi** (Belfaux), Christophe **Maillard** (Marly) et Nicolas **Rérat** (Matran), Eric **Romanens** (Marly), Nicolas **Schmidt** (Villars-sur-Glâne) et Philippe **Vorlet** (Fribourg).

Nous avons reçu des excuses des invités suivants : Mmes Marie Garnier, Conseillère d'Etat, et Corinne Margalhan-Ferrat, Coordinatrice des agglomérations, ainsi que M. Manfred Raemy, Préfet de la Singine.

Formellement, je dois constater que le quorum est manifestement atteint et que nous pouvons siéger valablement. Nous sommes actuellement 47 membres du *Conseil*. Wir sind zur Zeit 47 Mitglieder des *Agglomerationsrates (nachstehend der Rat)*. Ich stelle fest, dass das Quorum erreicht ist und die Sitzung rechtmässig stattfinden kann.

La séance de ce soir a été valablement convoquée par pli postal du 28 avril 2017. Avez-vous des remarques à exprimer quant à l'ordre du jour proposé dans la convocation ? Gibt es Anmerkungen oder Änderungswünsche zur Traktandenliste? Ce n'est pas le cas. Cet ordre du jour est ainsi accepté.

Le premier point de l'ordre du jour est ainsi liquidé.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 février 2017 / Genehmigung des Protokolls der Sitzung vom 23. Februar 2017

Le Président. Avez-vous des remarques concernant le procès-verbal de la séance du *Conseil* du 23 février 2017? Gibt es Bemerkungen oder Änderungsvorschläge? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Vote / Abstimmung

Celles et ceux, qui acceptent le procès-verbal de la séance du 23 février 2017, sont priés de lever leur carton de vote.

Résultat / Ergebnis

Le procès-verbal de cette séance est approuvé à la majorité évidente.

J'adresse les remerciements d'usage à sa rédactrice.

Ce deuxième point de l'ordre du jour est absout.

3. Communications / Mitteilungen

3.1 Communications du Président du Conseil d'agglomération / Mitteilungen des Präsidenten des Agglomerationsrates

Le Président. Les préavis de la *Commission financière (ci-après CF)* vous ont été communiqués par courriel le 10 mai 2017. Le Président de la *CF* vous fera part des remarques de la *CF* durant la présente séance du *Conseil*. La *Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement (ci-après CAME)* exposera oralement ses préavis.

Ce soir, vous avez reçu une enveloppe dans laquelle se trouve le carton blanc qui servira à voter. Pour mémoire, les cartons rouges et verts ont été retirés de vos enveloppes car nous ne les utiliserons plus. Lors des votes simples, notamment lors des examens de détail ou lors de l'opposition d'un amendement contre la version du *Comité*, nous évaluerons si la majorité évidente est atteinte, auquel cas nous pourrions raccourcir la procédure et le temps imparti à ce travail. Par contre, en cas de doute, les *scrutateurs* compteront effectivement les voix, à ma demande ou à la demande du *Bureau du Conseil (ci-après Bureau)*. Dans cette situation, je vous demanderai de lever très haut vos cartons de vote blancs jusqu'à la fin de leur comptage afin que le travail des *scrutateurs* soit facilité.

Lors de votre prise de parole au cours de cette séance, veuillez à utiliser un des micros, afin que l'enregistrement de cette séance soit optimal, et à présenter visiblement votre carton nominatif : ce sont des aides précieuses pour la rédaction du procès-verbal.

3.2 Communications du Président du Comité d'agglomération / Mitteilungen des Präsidenten des Agglomerationsvorstandes

M. René Schneuwly. Monsieur le Président du *Conseil*, Mesdames et Messieurs les membres du *Conseil*, Sehr geehrte Agglomerationsrätinnen und Agglomerationsräte, Mesdames et Messieurs les membres du *Comité*,

C'est avec regret que nous enregistrons, cette année, le départ d'une précieuse collaboratrice de *l'Agglomération de Fribourg (ci-après Agglomération)*, Mme Daniela Gaspoz-Fleiner. Elle nous a fait part de sa décision de mettre un terme à son activité à *l'Agglomération* pour le 31 juillet 2017. Il n'y a pas d'anguille sous roche, l'explication est simple. Habitant la très belle commune de Lyss, Mme Gaspoz-Fleiner travaillera à l'avenir au service de sa commune. Être édile communal est une activité de souffrance, surtout avec les nouvelles dispositions de la *Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (ci-après LAT)*. Elle va connaître les affres des moratoires et autres problèmes liés aux *surfaces d'assolement (ci-après SDA)*. Je rappelle que Mme Gaspoz-Fleiner a été une des premières collaboratrices scientifiques de *l'Agglomération* dans le domaine de l'aménagement du territoire. Elle a fait un premier passage de 2009 à 2010. Elle nous a ensuite quittés pour partir au Canada. Dès son retour en 2012, elle a œuvré à nouveau pour *l'Agglomération* jusqu'à aujourd'hui. Nous avons apprécié son engagement au cours de ces nombreuses années, notamment dans le cadre de l'élaboration du *Projet d'agglomération de deuxième génération de l'Agglomération (ci-après PA2)* et du *Projet d'agglomération de troisième génération de l'Agglomération (ci-après PA3)*. Elle a activement participé à la définition et à la mise en œuvre des mesures en lien avec la nature et le paysage, un défi de taille à l'heure de la densification. Dans le cadre de ses activités, Mme Gaspoz-Fleiner a toujours accordé une place prépondérante à l'écoute et à la participation, élément qui concourt à la qualité des planifications dont dispose notre *Agglomération* aujourd'hui. Le *Comité* la remercie pour son précieux travail et lui souhaite plein succès dans ses nouvelles activités auprès de la commune de Lyss (applaudissements).

Deuxièmement, vous avez certainement pris connaissance, au travers de la presse et des informations communiquées ce soir, que *l'Agglomération* a lancé un trophée pour *les petites et moyennes entreprises (ci-après PME)*, nommé « Trophée PME ». Ce trophée doit permettre aux *PME* méritantes, travaillant en faveur du développement de *l'agglomération fribourgeoise (ci-après agglomération)* et contribuant à créer des emplois, de récolter un prix qui diffère de celui de *l'Etat de Fribourg (ci-après Etat)* qui concerne essentiellement l'innovation. Le trophée *PME* sera organisé tous les deux ans. Les *PME* ont jusqu'au 15 juillet 2017 pour présenter un dossier. La remise des prix et le jugement des projets auront lieu dans le courant du mois de novembre prochain. Une telle initiative ne peut être couronnée de succès qu'à la condition que chacun y participe. Il y a de nombreux édiles communaux dans cette salle et l'idée est de faire passer le message. Il serait bon que pour sa première édition, ce soit un succès et que nous puissions renouveler l'expérience.

Troisièmement, nous gardons tous en mémoire que le *PA3* a été, grâce à un travail acharné, déposé à la Confédération fin 2016. Cela a donné lieu à une première rencontre ainsi qu'à un excellent travail de collaboration et de coordination avec *l'Etat*, qui avait dans un premier temps émis certaines réserves à propos de certains éléments du *PA3*. Les difficultés sont en train de s'estomper.

Les communes ont été informées qu'elles doivent, à présent, mettre en œuvre la réalisation des mesures du *PA2*. Les communes rencontreront en juin et en juillet 2017 les collaborateurs de *l'Agglomération* afin

de coordonner et d'aider les communes à ce propos, notamment celles ne disposant pas d'un service technique. Les communes pourront ainsi entreprendre les démarches nécessaires afin de réaliser les mesures du PA2, dans les délais impartis, de manière à avoir l'assurance de bénéficier de la subvention de la Confédération. Pour rappel, les offices fédéraux ont évalué positivement le PA2 en accordant un taux de cofinancement de 40% à 48 de ses mesures. Il ne faut pas se priver de cette manne fédérale.

Le Président. Ce troisième point de l'ordre du jour est absent.

4. Elections au Bureau du Conseil d'agglomération / Wählen in das Büro des Agglomerationsrates

4.1 Président(e) / Präsident (in)

Le Président. A ce jour, l'Agglomération a reçu une seule candidature : celle du Vice-Président du *Conseil*, M. Michel Moret, de la délégation d'Avry. Comme précisé au début de la séance, il est possible d'élire le(a) Président(e) du *Conseil* de manière tacite si un seul candidat brigue le siège à pourvoir. Une élection à la Présidence du *Conseil* au scrutin de liste doit néanmoins être organisée dans la mesure où un cinquième des membres présents le requiert expressément. Wie bereits erwähnt, kann der Präsident in stiller Wahl gewählt werden, es sei denn, die Durchführung einer Listenwahl werde von einem Fünftel der Anwesenden verlangt. Y a-t-il d'autres candidatures à la Présidence du *Conseil* ? Gibt es weitere Kandidaturen für dieses Amt? Ce n'est pas le cas.

Mme Géraldine von der Weid. C'est avec plaisir que je vous présente la candidature de M. Michel Moret. M. Moret est francophone et pratique l'allemand. Il est titulaire d'un diplôme fédéral d'informaticien de gestion et d'un Executive MBA en Management de la HEG de Fribourg. Il est responsable du Centre des publications officielles à la Chancellerie fédérale. Il est, en outre, le Syndic de la commune d'Avry, où il est en charge du Dicastère de l'administration, de l'ordre public et de l'économie. Il est Président du Cercle *PLR* de Sarine-Ouest. M. Moret est membre du *Conseil*, membre de la *CF* et Vice-Président de la *CAME* depuis 2011.

Le Président. Avez-vous quelque chose à ajouter ? Ce n'est pas le cas. Quelqu'un demande-t-il l'organisation d'un scrutin de liste pour cette élection ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close. Herr Moret wird somit in stiller Wahl gewählt. Nous pouvons élire M. Moret tacitement, par acclamation (applaudissements). Je félicite M. Moret pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans sa nouvelle fonction.

M. Michel Moret. Je vous remercie pour votre confiance.

4.2 Vice-Président(e) / Vizepräsident (in)

Le Président. A ce jour, l'Agglomération a reçu une seule candidature : celle de M. Marc Lüthi, de la délégation de Belfaux. Comme je l'ai annoncé en début de séance, M. Lüthi est excusé ce soir. Il est possible d'élire le(a) Vice-Président(e) du *Conseil* de manière tacite si un seul candidat brigue le siège à pourvoir. Une élection à la vice-présidence du *Conseil* au scrutin de liste doit néanmoins être organisée dans la mesure où un cinquième des membres présents le requiert expressément. Wie bereits erwähnt, kann der Vizepräsident in stiller Wahl gewählt werden, es sei denn, die Durchführung einer Listenwahl werde von einem Fünftel der Anwesenden verlangt. Y a-t-il d'autres candidatures à la vice-présidence du *Conseil* ? Gibt es weitere Kandidaturen für dieses Amt? Ce n'est pas le cas.

M. Gabriel Litzistorf. J'ai le plaisir et l'honneur, ceci au nom du Conseil communal de Belfaux, de présenter la candidature de M. Marc Lüthi pour l'élection à la vice-présidence du *Conseil*. M. Lüthi est natif de Belfaux. Il est membre du PS-PCS-Ouverture. Il est entré, pour la première fois, au Conseil communal de Belfaux en 1991. Il a dû s'arrêter durant dix ans, ceci pour des raisons professionnelles et s'est remis en liste dès la pré-retraite. Il en est maintenant à sa quatrième législature et il est Vice-Syndic de Belfaux. Il est également membre de la *CAME*. M. Lüthi n'est hélas pas présent ce soir car il a dû s'absenter à l'étranger pour des raisons familiales. Cependant, la grande majorité des personnes présentes connaissent M. Lüthi car c'est lui qui a présidé, en tant que Doyen d'âge, la séance constitutive du *Conseil* de la présente législature. Le Conseil communal de Belfaux vous demande de lui accorder votre confiance.

Le Président. Avez-vous quelque chose à ajouter ? Ce n'est pas le cas. Quelqu'un demande-t-il l'organisation d'un scrutin de liste pour cette élection ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close. Herr Lüthi wird somit in stiller Wahl gewählt. Nous pouvons élire M. Lüthi tacitement, par acclamation (applaudissements). Je félicite M. Lüthi pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans sa nouvelle fonction.

4.3 Election éventuelle d'un scrutateur ou d'une scrutatrice / Eventuelle Wahl einer Stimmzählerin oder eines Stimmzählers

Le Président. Compte tenu du fait qu'aucun membre du Bureau actuel n'a brigué un mandat sous les points 4.1 et 4.2, aucune élection complémentaire au *Bureau* ne doit être effectuée. Ce point n'a, par conséquent, plus lieu d'être.

Ich schliesse damit den Punkt 4 der Traktandenliste.

5. Rapport d'activités 2016 / Tätigkeitsbericht 2016

5.1 Présentation du Comité / Präsentation des Vorstandes

M. René Schneuwly. J'imagine que vous avez lu le rapport d'activités 2016 avec un grand intérêt, si bien que je ne m'arrêterai que sur certains éléments de ce rapport. J'aimerais relever que 2016 fût une année très particulière.

Lorsque M. Félicien Frossard a pris ses fonctions en 2015 en tant que Secrétaire général de *l'Agglomération*, il était frais émoulu. Aujourd'hui, nous pouvons affirmer qu'il a dépassé nos espérances. Je tiens à le féliciter pour son engagement, ses compétences et sa disponibilité qu'il met au service de *l'Agglomération*. Je souligne qu'il a bénéficié d'une aide conséquente et essentielle de la part de l'ensemble des *collaborateurs* de *l'Agglomération*. Je les remercie et les félicite également pour leur travail considérable (applaudissements).

Cette année 2016, *l'Agglomération* a accueilli une nouvelle collaboratrice et deux stagiaires. Les élections communales ont, en outre, changé la face de nos autorités. Rien qu'au *Comité*, sept nouveaux membres sont entrés en fonction au milieu de l'année 2016. De nombreux changements sont aussi intervenus au *Conseil*. C'est une étape toujours difficile à vivre. Nul ne sait ce qui l'attend avec l'arrivée d'un si grand nombre de nouveaux membres. Le *Comité* a renforcé, d'une manière importante, la gente féminine en son sein : le résultat est très positif.

J'adresse mes remerciements à mes collègues du *Comité*, qui se sont immédiatement intégrés à cette nouvelle équipe, qui ont pris les dossiers à bras le corps et qui ont permis de déposer le *PA3* à la fin de l'année. Pour mémoire, le *PA3* est devenu gigantesque par rapport au projet de départ. Dans une bonne ambiance, chacun a fait de son mieux afin de réaliser ce document de qualité et atteindre les buts recherchés. Il a fallu surmonter des obstacles afin de respecter les délais impartis. Mais bien sûr, les activités du *Comité* et du personnel de *l'Agglomération*, en 2016, ne se sont pas limitées au *PA3*.

L'Agglomération a poursuivi la promotion des activités culturelles. L'étude consciencieuse des dossiers, qui lui sont soumis, a pour but d'utiliser au mieux la manne d'environ CHF 2 millions, mise à disposition par le *Conseil*. Le *Comité* a répondu à la plupart des demandes et a, ainsi, contribué à l'animation culturelle de notre *agglomération*.

En matière touristique, nous avons renouvelé notre contrat de prestations avec *Fribourg Tourisme et Région (ci-après FTR)* pour une durée de cinq ans. Nous avons insisté sur l'importance de doter cette institution de moyens permettant, non seulement de vanter les mérites de la Ville de Fribourg, qui est le centre touristique de notre région, mais aussi ceux des autres communes membres.

Sous l'angle de l'économie, des démarches ont été entreprises. Elles ont abouti, notamment, sur l'organisation du « Trophée PME ». Elles ont permis de renforcer les rapports de *l'Agglomération* avec les entreprises, en les renseignant en particulier sur les zones d'activités, sur les terrains ou les immeubles disponibles. La coordination entre les aspects économiques et l'aménagement du territoire a été améliorée.

Vu les temps actuels et les difficultés de mise en zone de nouvelles zones à bâtir, il est évident que nous devons être plus attentifs à ce phénomène.

2016, bien que parfois éreintante, fût une belle année. Je vous remercie tous pour votre soutien, notamment aux propositions du *Comité*. Je me tiens à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions.

5.2 Discussion générale / Allgemeine Diskussion

Le Président. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur ce rapport ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Je constate que ce rapport était limpide. Nous prenons acte du Rapport d'activités 2016.

Le cinquième point de l'ordre du jour est ainsi absout.

6. Approbation des comptes 2016 de l'Agglomération de Fribourg / Genehmigung der Rechnung 2016 der Agglomeration Freiburg

6.1 Présentation du message n°9 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr.9 des Vorstandes. Rapporteur / Berichterstatter : M./Herr Thierry Steiert

M. Thierry Steiert. Les comptes 2016 de l'Agglomération présentent des charges de CHF 27'692'263.10 pour des recettes équivalentes. Ce montant est légèrement inférieur aux prévisions budgétaires qui portaient sur un montant de CHF 28'316'000. Les comptes ont été examinés par la CF en date du 10 mai dernier, en présence de la délégation du Comité, que je remercie à cette occasion pour leur contribution au bon déroulement de cet examen. Mes remerciements vont aussi à M. Jean-Noël Tercier, qui est la cheville ouvrière du *Dicastère des finances et des ressources humaines (ci-après DF&RH)* ainsi qu'à Mme Noémie Nicolas, qui assure le secrétariat de la CF.

De manière générale, les comptes 2016 ne présentent pas d'éléments extraordinaires et correspondent, dans les grandes lignes, aux prévisions budgétaires. Ils s'inscrivent aussi dans la continuité des comptes de l'année précédente. Cette remarque vaut pour les comptes de fonctionnement, alors que les comptes d'investissement présentent toujours le même phénomène, c'est-à-dire qu'ils sont le reflet de l'inertie d'un système n'atteignant pas la vitesse de croisière dans les délais initialement prévus. Pour les comptes de fonctionnement, les écarts de plus de CHF 10'000 font, en principe, l'objet d'une explication spécifique dans le message.

Les principaux éléments à signaler dans ces comptes sont les suivants. Dans le domaine de la Culture, les subventions pluriannuelles ont augmenté de CHF 30'000 car l'association des Concerts de l'Avent de Villars-sur-Glâne bénéficie désormais de subventions pluriannuelles. Il en résulte une diminution de la rubrique des subventions annuelles et extraordinaires, de sorte que le résultat total dans le domaine des subventions culturelles est légèrement inférieur au budget. Les explications y relatives figurent dans le tableau situé en page 3 du message n°9. Le Comité signale une réduction des coûts des *Transports publics (ci-après TP)* alors que les prestations ont été améliorées sur les lignes n°4 et n°6. La participation de l'Etat aux coûts d'exploitation des TP est inférieure au montant budgété de 57,5%, ceci en raison des quelques lignes qui n'atteignent pas un taux de couverture de 20%.

Der Agglomerationsvorstand (*nachfolgend Vorstand*) bedauert, dass der Staatsrat auch für die Zukunft am reduzierten Subventionierungssatz von 57,5% anstatt des regulären Satzes von 60% festhält, obschon die Struktur- und Sparmassnahmen eigentlich per Ende 2016 beendet werden sollten. Der Staatsrat begründet seine Haltung mit der Tatsache, dass die Sparmassnahmen im Endergebnis für die Gemeinden angeblich neutral ausfallen oder gar gewinnbringend sind. Selbst wenn dem so ist, stellt das Festhalten an dieser Reduktion der Subventionen für den *öffentlichen Verkehr (nachfolgend öV)* ein falsches Signal dar. Der Vorstand erwartet vom Staatsrat, dass er den Nachholbedarf im Bereich des öV erkennt und stärkere Anstrengungen unternimmt, um die Gemeinden besser an den öV anzubinden.

Was die Investitionsrechnung betrifft, so haben wir es bereits erwähnt: die Investitionsausgaben sind erneut deutlich tiefer ausgefallen als im Budget vorgesehen. Dies ist auf mehrere Ursachen zurückzuführen: zum einen haben die Gemeinden ihre Investitionen nicht im vorgesehenen Tempo umgesetzt, und zum andern ist daran zu erinnern, dass die Subventionen der *Agglomeration Freiburg (nachfolgend Agglomeration)* erst nach vollständiger Realisierung der Massnahmen ausbezahlt werden. Da zahlreiche Vorhaben noch nicht fertiggestellt bzw. noch in der Planungsphase sind, werden die entsprechenden Beträge erst in der Rechnung 2017 einfliessen oder in den folgenden Jahren erscheinen. Der Vorstand beantragt dem Rat, die Betriebsrechnung und die Investitionsrechnung für das Geschäftsjahr 2016 anzunehmen.

6.2 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission

M. François Grangier. La CF s'est réunie le 10 mai dernier afin d'analyser les comptes 2016 de l'Agglomération. A cette occasion, nous avons rencontré MM. Brodard et Vésey, représentants de la fiduciaire Jordan SA, actuel organe de révision de l'Agglomération. La seule remarque de la fiduciaire concernait une provision de CHF 5'500 reportée dans le compte « passif transitoire ». Une administration publique ne devrait pas avoir de provision selon les lois en vigueur.

Dans les comptes d'investissements 2016, le dépassement de crédit sur le PA3, par rapport aux montants votés par notre Conseil, a été remarqué. Le Comité a corrigé le tir lors de la séance du Conseil du 23 février dernier en proposant un message complémentaire de CHF 390'000 qui a été accepté par le Conseil. Je vous renvoie au procès-verbal de cette séance pour les remarques de la CF à ce sujet.

Par rapport au message n°9, les termes utilisés en début d'explication pour les différents chapitres afin de comparer les chiffres du budget et des comptes ne sont, à notre avis, pas très heureux. Il ne s'agit pas d'excédents de produits ou de charges nettes inférieures. Il n'est pas permis de compenser les postes des comptes entre eux. Un budget est attribué par poste et non pas pour l'ensemble du chapitre.

La CF salue le message présenté par le Comité, qui donne la majorité des explications sur les différents postes. Les questions de la CF ont trouvé des réponses que je vous transmettrai lors de la lecture de

détail des comptes 2016, sous chaque chapitre pour plus de clarté. La *CF* préavise favorablement, à l'unanimité, l'approbation des comptes 2016 et propose au *Conseil* d'approuver l'arrêté relatif au message n°9 du *Comité*.

Préavis :

« Conformément aux dispositions légales en vigueur, la *CF* est chargée de prendre position sur le rapport de l'organe de révision et d'examiner tout message ayant des incidences financières.

Le 10 mai 2017, la *CF* s'est réunie afin d'examiner les comptes 2016 de l'*Agglomération*, figurant notamment dans le message n°9 du *Comité* du 6 avril 2017 et dans le rapport de l'organe de révision, transmis à la *CF* par courriel le 28 avril 2017.

A l'occasion de la séance de la *CF* du 10 mai 2017:

- M. Brodard a, tout d'abord, exposé les conclusions de la fiduciaire Jordan SA, qui a révisé les comptes 2016 de l'*Agglomération*, et a répondu aux questions de la *CF*;
- la délégation du *Comité*, composée de Mme Nobs et M. Steiert, membres du *DF&RH*, ainsi que Mme Burgener Woeffray, membre du *Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (ci-après DAEM)*, a ensuite répondu aux questions de la *CF* sur le message n°9 et ses annexes.

La *CF* relève :

- qu'elle a obtenu les informations nécessaires à sa détermination ;
- qu'elle remercie le *Comité* pour sa collaboration ;
- que la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi et aux Statuts.

La *CF* s'étonne que le programme de mesures structurelles et d'économies 2013-2016 de l'*Etat* continue à être appliqué en 2017, notamment dans le domaine du subventionnement qui se réfère aux charges relatives aux *TP*. La répercussion financière pour l'*Agglomération* se monte à environ CHF 500'000.

Après délibération, la *CF*, à l'unanimité, propose au *Conseil* d'approuver les comptes 2016, soumis dans le message n°9 et sur le rapport de l'organe de révision. ».

6.3 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt

M. Christoph Allenspach. La *CAME* ne fait pas de préavis, elle laisse le soin à la *CF* de le faire.

6.4 Discussion générale / Allgemeine Diskussion

Le Président. J'ouvre la discussion générale sur les comptes. Y a-t-il des interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion générale est close.

6.5 Examen de détail / Detailprüfung

Comptes de fonctionnement / Laufende Rechnung

Le Président. J'ouvre la discussion maintenant chapitre par chapitre.

Chapitre/Kapitel 0. Administration / Verwaltung

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ?

M. François Grangier. La *CF* a demandé au *Comité* d'avoir accès aux règlements régissant les traitements et jetons du *Comité*, du *Conseil*, ainsi que des commissions, qui ne sont pas disponibles sur le site internet de l'*Agglomération*. A ce jour, nous avons reçu la copie du règlement datant du 27 novembre 2008, qui n'est visiblement plus à jour. Le Vice-Président de la *CF*, M. Dorthe, et moi-même discuterons, prochainement, de ce point lors d'une séance avec les responsables du *DF&RH*. La *CF* espère que le *Comité* proposera un nouveau règlement correspondant mieux à la situation actuelle de notre *Agglomération*. Par mesure de transparence, la *CF* a demandé qu'un décompte précis des traitements et jetons soit adressé à tous les membres du *Comité* et du *Conseil*, qui obtiendront ainsi le détail exact des différentes séances, qui seront rémunérées. Le *Comité* en a pris bonne note et fera le nécessaire pour les décomptes 2017.

Le Président. Y a-t-il d'autres remarques ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis: ce chapitre est ainsi approuvé par le *Conseil* tel que proposé par le *Comité*.

Chapitre/Kapitel 3. Culture / Kultur

J'ouvre la discussion. Gibt es Wortmeldungen?

M. François Grangier. La rubrique 300.365.50 « Soutien à la CarteCulture », déjà évoquée lors de l'élaboration du budget 2017, a retenu l'attention de la CF. La CF a reçu les explications du Comité et le dossier est suivi de près.

Le Président. Y a-t-il d'autres remarques ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis: ce chapitre est approuvé par le Conseil tel que proposé par le Comité.

Chapitre/Kapitel 6. Mobilité / Mobilität

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ?

M. François Grangier. La CF souhaite vous faire part de ses remarques concernant la rubrique 650.461.10 « Subventions cantonales ». Elle s'y est intéressée car plusieurs éléments figurant dans le message n°9 l'ont étonnée. La CF est consciente que les questions suivantes concernent les comptes 2017, et non pas les comptes 2016 :

- la loi cantonale sur les *mesures structurelles et d'économies 2013-2016 (ci-après mesures structurelles)* s'échelonnait de 2013 à 2016. Elle a touché directement les subventions aux TP qui sont passées de 60% à 57.5%. Pourquoi le Conseil d'Etat ne prévoit pas de revenir à la subvention de 60% en 2017 vu que la loi régissant les *mesures structurelles* prises est « échue » ?
- Comment le Conseil d'Etat a justifié sa non-entrée en matière sur le rétablissement de la subvention qui était valable avant ces *mesures structurelles* ?

M. Thierry Steiert en a touché quelques mots précédemment. Le Comité nous a confirmé que ces *mesures structurelles* devraient être terminées. Certaines ont été abolies et d'autres poursuivies, dont la *mesure relative aux subventions cantonales des TP*. Le maintien de cette mesure coûte, à notre Agglomération, approximativement CHF 500'000, bien évidemment directement répercutés sur les communes membres. C'est un report de charges. La CF s'étonne vivement du comportement du Conseil d'Etat dans ce dossier. A l'heure où les TP prennent de plus en plus de place dans le quotidien de nos concitoyen(ne)s, l'Etat et son conseil devraient prendre leurs responsabilités afin de subventionner correctement ces derniers. La CF n'étant pas compétente pour approfondir ce sujet, elle préconise aux députés, membres du Comité et du Conseil d'intervenir au niveau du Grand Conseil afin de corriger cette situation qui est, à nos yeux, inacceptable. C'était le « coup de gueule » de la CF.

M. Thierry Steiert. Depuis que la délégation du Comité a rencontré la CF le 10 mai dernier, ce dossier a évolué. Le Grand Conseil a traité, ce matin, un mandat demandant de mettre un terme à une des autres *mesures structurelles*, une mesure fiscale qui avait pour but d'augmenter de 10% la valeur locative. Le Grand Conseil a refusé d'entrer en matière. Le Directeur des finances de l'Etat, M. Georges Godel, a expliqué que l'Etat a classé ces *mesures structurelles* en trois catégories ; celles de la première catégorie étaient censées être terminées après 2016 ; celles de la deuxième catégorie devaient se poursuivre après 2016 ; l'Etat n'a pas précisé ce qui était prévu pour celles de la dernière catégorie. La Direction des finances de l'Etat (ci-après DFIN) a indiqué que l'Etat considère la mesure relative aux subventions cantonales des TP comme pérenne. Cette position a été avalisée, en définitive, par l'Association des communes fribourgeoises (ci-après ACF). Selon l'Etat, la totalité des *mesures structurelles* considérées comme un paquet a un effet neutre, ou même bénéfique, pour la plupart des communes fribourgeoises. Ce ne serait politiquement pas opportun de demander de mettre un terme à la mesure relative aux subventions cantonales des TP car notre demande subirait probablement le même sort que celui du mandat traité ce matin au Grand Conseil. Par contre, la pérennisation de la mesure relative aux subventions cantonales des TP devrait nous inciter à faire pression sur l'Etat, non pas pour revenir en arrière sur cette mesure relative aux subventions cantonales des TP, mais pour en faire davantage en faveur des TP, au niveau des investissements, dans le canton de Fribourg (ci-après canton). Pour rappel, la planification directrice cantonale des transports préconise une favorisation claire des TP dans notre canton, où un retard manifeste a été constaté, en comparaison avec d'autres cantons, en matière de desserte TP. L'Agglomération doit demander davantage d'investissements de la part de l'Etat, notamment lorsqu'il s'agira d'acheter du nouveau matériel roulant. L'Agglomération devra argumenter de cette manière pour plus de prudence au lieu de tenter de mettre un terme à la mesure relative aux subventions cantonales des TP.

Le Président. Y a-t-il d'autres remarques ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis: ce chapitre est approuvé par le Conseil tel que proposé par le Comité.

Chapitre/Kapitel 7. Aménagement / Raumordnung

J'ouvre la discussion. Gibt es Wortmeldungen? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis: ce chapitre est approuvé par le *Conseil* tel que proposé par le *Comité*.

Chapitre/Kapitel 8. Economie / Wirtschaft

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis: ce chapitre est approuvé par le *Conseil* tel que proposé par le *Comité*.

Chapitre/Kapitel 9. Finances / Finanzen

J'ouvre la discussion. Gibt es Wortmeldungen? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis: ce chapitre est approuvé par le *Conseil* tel que proposé par le *Comité*.

Comptes d'investissement / Investitionsrechnung

Le Président. J'ouvre la discussion chapitre par chapitre.

Chapitre/Kapitel 6. Mobilité / Mobilität

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis: ce chapitre est approuvé par le *Conseil* tel que proposé par le *Comité*.

Chapitre/Kapitel 7. Aménagement / Raumordnung

Le Président. J'ouvre la discussion. Gibt es Wortmeldungen? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis: ce chapitre est approuvé par le *Conseil* tel que proposé par le *Comité*.

6.6 Examen et adoption des arrêtés / Prüfung und Annahme der Beschlüsse

- **Projet d'arrêté concernant les comptes de fonctionnement / Beschlussentwurf zur Laufenden Rechnung**

Titres et considérants / Titel und Erwägungen

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis: les titres et considérants sont adoptés.

Article premier / Erster Artikel

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Es ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Die Diskussion ist geschlossen.

Résultat / Ergebnis: l'article premier est adopté.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté tel que proposé par le *Comité*, sont priés de lever leur carton. Les scrutateurs comptent 47 voix.

Résultat / Ergebnis: vous avez adopté, à l'unanimité, l'arrêté tel que proposé par le *Comité*.

- **Projet d'arrêté concernant les comptes d'investissement / Beschlussentwurf zur Investitionsrechnung**

Titres et considérants / Titel und Erwägungen

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis: les titres et considérants sont adoptés par le *Conseil* tels que proposés par le *Comité*.

Article premier / Erster Artikel

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis: l'article premier est adopté par le *Conseil* tel que proposé par le *Comité*.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté tel que proposé par le *Comité*, sont priés de lever leur carton. Les scrutateurs ont compté 47 voix.

Résultat / Ergebnis: vous avez adopté, à l'unanimité, l'arrêté tel que proposé par le *Comité*.

Le sixième point de l'ordre du jour est absent.

7.Libération du crédit d'étude pour l'élaboration d'une vision globale de l'axe Marly-Pérolles (PA3/3U.01.02) / Freigabe des Studiendarlehens für die Ausarbeitung einer globalen Vision der Achse Marly-Pérolles (AP3/3S.01.02)

7.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission

M. François Grangier. La *CF* souhaiterait, pour plus de transparence, que la comptabilisation des axes soit traitée distinctement. De ce fait, il serait souhaitable de comptabiliser le montant de CHF 130'000, qui nous est proposé ce soir, sur une rubrique qui s'intitulerait par exemple 790.506.16.1. Avec la modification de l'arrêté y relatif en ce sens, la *CF* vous recommande, à l'unanimité, d'accepter ce message

Préavis :

« Conformément aux dispositions légales en vigueur, la *CF* chargée d'examiner tout message ayant des incidences financières.

Le 10 mai, la *CF* s'est réunie afin de prendre connaissance et de discuter sous l'angle financier du message n°10 du *Comité* du 6 avril 2017, de la libération du crédit d'étude pour l'élaboration d'une vision globale de l'axe Marly-Pérolles (PA3/3U.01.02). Le document définitif y relatif a été transmis à la *CF* le 28 avril 2017.

A l'occasion de la séance du 10 mai 2017, la délégation du *Comité*, composée de Mme Nobs et M. Steiert, membres du DF&RH, ainsi que Mme Burgener Woeffray, membre du *DAEM*, a répondu aux questions de la *CF*, qui a obtenu les réponses y relatives. La *CF* remercie le *Comité* pour sa collaboration.

Au vu de ce qui précède, la *CF*, à l'unanimité, préavis favorablement le message ici soumis. ».

7.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt

M. Christoph Allenspach. Le concept territorial du *PA3* prévoit une structure en cinq axes allant des communes de la couronne vers le centre et un sixième axe à Düdingen. Ces axes sont les zones à examiner pour l'urbanisation et la densification vers l'intérieur. La *CAME* est favorable au choix d'une première étude sur l'axe Marly-Pérolles qui est structuré autour de deux boulevards importants : le Boulevard de Pérolles, déjà existant, et le « futur Boulevard de Marly ». Le premier est déjà fortement bâti mais il a encore du potentiel, notamment dans les friches. Le deuxième a, à long terme, un potentiel de densification beaucoup plus important ; il convient bien pour développer un modèle d'urbanisation dans des zones aujourd'hui peu structurées de faibles, moyennes et hautes densités et pour former une urbanité cohérente de haute qualité. Une collaboration étroite entre l'*Agglomération* et les deux communes concernées, Fribourg et Marly, est garantie étant donné que celles-ci disposent déjà de certaines analyses qui pourront être affinées pour établir des recommandations concernant la requalification des espaces et du tissu bâti. Par la suite, la méthode d'étude devrait être appliquée dans d'autres axes. La *CAME* salue le calendrier, qui devrait aboutir aux objectifs visés jusqu'en mars 2018, et vous recommande à l'unanimité d'approuver le crédit d'étude de CHF 130'000.

Die Achse Marly-Pérolles eignet sich bestens, nach Ansicht der *Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt (nachfolgend KRMU)*, um eine erste vertiefte Studie zur Verdichtung nach innen durchzuführen. Um den bereits mehrheitlich überbauten Boulevard de Pérolles liegt ein Potenzial an Brachen. Der zukünftige „Boulevard de Marly“ mit heute schlecht strukturierten Zonen hoher, mittlerer und niedriger Dichte hingegen, ist ein spannendes Feld für eine neue Art der Urbanisierung, die neben Dichte auch viel Lebensqualität mit sich bringen soll. Die Gemeinden haben bereits einige Vorarbeiten geleistet, was den Studienkredit recht tief hält und kurze Fristen bis zum März 2018 ermöglicht. Die Methode soll dann für die weiteren Achsen angewendet werden. Die *KRMU* empfiehlt Ihnen einstimmig die Annahme des Studienkredites.

7.3 Présentation du message n°10 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr.10 des Vorstandes. Rapporteure / Berichterstatterin : Mme/Frau Andrea Burgener Woeffray

Mme Andrea Burgener Woeffray. Vous n'êtes pas sans savoir que la *LAT* contient des exigences particulières pour densifier et restructurer le tissu bâti. Le *PA3* répond à ces exigences et prévoit dans le paquet 3U.01 : une mesure appelée « coordination urbanistique par axe ». Le concept territorial du *PA3* prévoit un centre cantonal structuré en cinq axes allant des communes de la couronne vers le centre et s'arrêtant au site stratégique de la gare de Fribourg. Le crédit d'étude, que le *Comité* sollicite ce soir, concerne un de ces cinq axes : celui de Marly-Pérolles. L'étude doit mettre en lumière l'aménagement concerté au-delà des frontières administratives. Le but de l'étude est de définir de quelle manière l'*agglomération* pourra être restructurée et densifiée. Les potentiels de la densification identifiés devraient être repris dans la planification communale de Marly et Fribourg afin d'éviter toute incompatibilité entre le plan régional et communal. Il s'agit donc d'intégrer l'existant et les projets futurs, comme la pisciculture,

le *Plan d'affectation cantonal (ci-après PAC)* Bluefactory, le Parc des Falaises ou le *Marly Innovation Center (ci-après MIC)*, dans une vision globale.

Die Studie soll eine Gesamtschau bestehender und künftiger Entwicklungen leisten und damit den Auftrag der *Agglomération* in Bezug auf die Koordination erfüllen. Drei Phasen sind im Rahmen dieser Studie vorgesehen. Zum einen, die Entwicklung eines Gesamtkonzeptes, welches qualitativen und quantitativen Aspekten Rechnung trägt. Sie soll Möglichkeiten und Hindernisse einer langfristigen Gesamtplanung aufzeigen. In der zweiten Phase, von diesem Gesamtkonzept sollen koordinierte Massnahmen abgeleitet werden und, in einem dritten Schritt, schliesslich die konkreten Auswirkungen darlegt werden.

Pour faire cette étude, CHF 130'000 sont à disposition. C'est un petit montant pour une grande tâche. Il est donc important de souligner que les études ou projets déjà menés, par les communes de Fribourg et Marly, seront intégrés à ce concept. Les délais pour la réalisation de cette étude sont très serrés. L'étude doit être compatible avec l'avancement des travaux des *Plans d'aménagement local (ci-après PAL)* respectifs des deux communes. Les coûts sont, selon la directive concernant le subventionnement entièrement financés par l'*Agglomération*. Le montant s'inscrit dans la rubrique 790.509.16 et le financement se fait par un emprunt bancaire et est amorti selon les prescriptions légales. Lors de la séance de la *CF*, la délégation du *Comité* a suivi la recommandation de la *CF*, qui consiste à attribuer à cette étude un numéro de rubrique spécial 790.506.16.1. Je remercie la *CF* et la *CAME* pour le soutien qu'elles ont apporté à cette demande de libération de CHF 130'000 pour cette étude et je vous invite à faire de même.

7.4 Examen du Message / Prüfung der Botschaft

Le Président. J'ouvre la discussion sur l'examen du message. Y a-t-il des interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

7.5 Examen et adoption de l'arrêté / Prüfung und Annahme des Beschlusses

Le Président. Vous trouvez l'arrêté en annexe du message n°10.

Titres et considérants / Titel und Erwägungen

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis: les titres et considérants sont adoptés.

Article premier / Erster Artikel

La *CF* a proposé que le numéro de la rubrique soit le 790.509.16.1. L'explication de Mme Burgener Woeffray a montré que le *Comité* ne s'y oppose pas. J'ouvre donc, tout de même, la discussion sur l'article premier, qui serait modifié comme expliqué précédemment. Gibt es Anmerkungen? Es ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Die Diskussion ist geschlossen.

Résultat / Ergebnis: l'article premier est adopté avec la modification du numéro de rubrique évoquée précédemment.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté proposé par le *Comité* et, par conséquent, le crédit d'étude d'un montant de CHF 130'000 pour l'élaboration d'une vision globale d'un axe du *PA3* (axe Marly-Pérolles), sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 46 voix.

Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* ne comptent aucune voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 1 voix.

Résultat / Ergebnis: vous avez adopté, à la majorité, l'arrêté proposé par le *Comité* et modifié comme demandé par la *CF*.

8.1 Libération du crédit d'étude pour la mesure « Mise en œuvre d'une centrale de régulation du trafic » (PA2/A) / Freigabe des Studiendarlehens für die Massnahme «Umsetzung einer Verkehrsregulierungszentrale» (AP2/A)

8.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission

M. François Grangier. La *CF* s'est demandée si cette mesure touchait l'ensemble des communes de l'*agglomération*. Le *Comité* a confirmé que c'est, en effet, le cas. La *CF* n'a pas d'autres remarques concernant ce message n°11. Avec cette précision, la *CF* vous recommande, à l'unanimité, d'accepter ce message.

Préavis :

« Conformément aux dispositions légales en vigueur, la *CF* est chargée d'examiner tout message ayant des incidences financières.

Le 10 mai, la *CF* s'est réunie afin de prendre connaissance et de discuter sous l'angle financier du message n°11 du *Comité* du 6 avril 2017, de la libération du crédit d'étude pour la mesure « Mise en œuvre d'une centrale de régulation du trafic » (*PA2 / A*). Le document définitif y relatif a été transmis à la commission le 28 avril 2017.

A l'occasion de la séance du 10 mai 2017, la délégation du *Comité*, composée de Mme Nobs et M. Steiert, membres du *DF&RH*, ainsi que Mme Burgener Woeffray, membre du *DAEM*, a répondu aux questions de la *CF*, qui a obtenu les réponses y relatives. La *CF* remercie le *Comité* pour sa collaboration.

La *CF* a pris note que cette étude porte sur la totalité des communes de l'*agglomération*.

Au vu de ce qui précède, la *CF*, à l'unanimité, préavise favorablement le message ici soumis. ».

8.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt

M. Christoph Allenspach. Die Umsetzung einer Verkehrsregulierungszentrale, einer Massnahme, die bereits ins *Agglomerationsprogramm der zweiten Generation (nachfolgend AP2)* aufgenommen wurde, betrifft ein Problem, das effektiv alle Gemeinden beschäftigt: nämlich, das zu dichte Verkehrsaufkommen zu bestimmten Zeiten. Die *KRMU* stimmt dem *Vorstand* zu, dass eine Dosierung des Verkehrs nötig ist, in erster Linie auch, um dem *öV* Priorität zu geben, die Fahrzeit der Busse zu verkürzen und Zusatzbusse zu vermeiden. Zu hoffen ist, dass die errechnete Einsparung von jährlich CHF 2 Millionen dann auch eintreffen wird. Die Massnahme kann auch einige Pendlerinnen und Pendler zum Umsteigen auf die nun attraktiveren Busse bewegen. Die *KRMU* ist der Ansicht, dass auch die periphereren Gemeinden einbezogen werden müssen, entsprechend der Ansicht wie die *Finanzkommission (nachfolgend FZ)*, um den Verkehr frühzeitig und nicht erst im Zentrum zu dosieren. Zu bedauern ist, dass die Umsetzung der Massnahme allerdings dann mehrere Jahre in Anspruch nehmen wird, da die *Agglomeration* in diesem Bereich einen erheblichen Rückstand aufweist. Wünschbar ist, dass in absehbarer Zeit zu mindestens Teile der Massnahme bereits umgesetzt werden. Die *KRMU* empfiehlt Ihnen den ersten Kredit von CHF 335'000 für das Vorprojekt und das Konzept einstimmig zur Annahme.

La mesure de mise en œuvre d'une centrale de régulation du trafic figure déjà au *PA2*. La *CAME* regrette que cette mesure n'ait pas été initiée plus tôt. La densité du trafic aux heures de pointe préoccupe toutes les communes. La *CAME* salue la volonté du *Comité* de vouloir doser le trafic afin d'améliorer la vitesse commerciale des bus, d'éviter des bus supplémentaires et, finalement, des coûts. Il faut espérer que les retards observés au niveau des *TP* seront comblés et que l'économie annuelle de CHF 2 millions annoncée sera réalisée. Il faut également espérer que certains pendulaires, qui utilisent leur voiture privée, seront de futurs clients des *TP*. La *CAME* souhaite que cette mesure inclue les communes plus périphériques afin de doser le trafic à la source. Malheureusement, la mise en œuvre durera plusieurs années. Il est néanmoins souhaitable que certaines parties de la mesure soient réalisées plus rapidement à titre d'essai. La *CAME* vous recommande, à l'unanimité, ce premier crédit de CHF 335'000 pour l'avant-projet et le concept.

8.3 Présentation du message n°11 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr.11 des Vorstandes. Rapporteur / Berichterstatte(r)in: Mme/Frau Eliane Dévaud-Sciboz

Mme Eliane Dévaud-Sciboz. L'enjeu de cette mesure est bien l'exploitation du réseau routier. Actuellement, de nombreux modes de transport sont réunis sur les mêmes gabarits. L'objectif principal est la priorisation des *TP* avec, à la clé, un enjeu économique de quelques millions, qui sont aujourd'hui versés en raison des retards des bus englués dans le trafic. Il s'agit, dans cette étude, de réunir autour de la table les différents partenaires concernés, afin d'établir un concept efficace. Pour le financement du crédit d'étude, présenté ce soir, en faveur de la mesure du *PA2* « centrale de régulation de trafic », les coûts sont chiffrés à CHF 335'000. Une subvention de la Confédération est prévue à hauteur de CHF 135'000. Cette mesure bénéficie d'une aide cantonale aux investissements de CHF 99'000 pour un total à la charge de l'*Agglomération* se montant à CHF 101'000. Le *Comité* vous propose d'adapter la demande de crédit d'étude pour le projet visant à mettre en œuvre une centrale de régulation du trafic.

8.4 Examen du Message / Prüfung der Botschaft

Le Président. J'ouvre la discussion sur l'examen du message. Y a-t-il des interventions ?

Mme Anita Johner-Tschannen. Der *Vorstand* hat in der Botschaft Nr.11, unter Seite 3, Phase 1 geschrieben: „, Zu allererst wird ein kartografisches Inventar der aktuellen und zukünftigen Einrichtung erstellt, [...]“. Sind die geplante Umfahrungsstrasse in Düringen und die bereits einbezogen Verbindungsstrasse Birch-Luggiwil in dieser Studie bereits einbezogen? Diese Antwort haben wir noch

nicht bekommen. Ich weiss, dass die *FK* und die *KRMU* darauf hingewiesen haben, aber ich möchte gerne eine sichere Antwort vom Vorstand dazu erhalten.

Dans le message n°11 en page 3 sous la phase 1, le *Comité* a écrit : « En premier lieu, il sera procédé à un inventaire cartographique des équipements actuels et futurs [...] ». Afin de s'assurer que nous parlons tous du même périmètre, j'aimerais bien savoir si cette étude s'étend vraiment sur toutes les routes principales ainsi que sur les routes de contournement et de liaison Birch-Luggiwil planifiées à Düdingen ? Je sais que la *CF* et la *CAME* en ont déjà parlé mais j'aimerais une confirmation explicite à ce sujet par le *Comité*?

Mme Eliane Dévaud-Sciboz. Vous pouvez constater en page 5 que la phase 1 relative à l'étude du projet est planifiée de 2017 à 2020. Trois années sont nécessaires car l'inventaire cartographique, l'élaboration du *Plan de gestion de trafic (ci-après PGT)* et la coordination entre les différents partenaires du projet est un travail très important. Durant cette étude, l'entier du périmètre de *l'agglomération* sera, bien entendu, pris en compte afin de pouvoir présenter un projet cohérent. Il est prévu que la phase de réalisation ait lieu de 2020 à 2022.

Mme Anita Johner-Tschannen. Est-ce que le *Comité* est certain que le montant prévu suffira pour les projets futurs ?

Mme Eliane Dévaud-Sciboz. C'est un montant assez conséquent consacré à la phase d'étude uniquement. Le *Comité* a prévu trois années afin de ne pas bâcler cette étude vu l'ampleur du projet.

M. Bernhard Altermatt. Ich habe eine indirekte Frage, die wahrscheinlich dieses Thema betrifft. Ist es so, dass die Parkhäuser in der Stadt Freiburg über keine Signalisierung verfügen, um anzuzeigen, wie viele freie Plätze noch zur Verfügung stehen? Wäre es möglich, dass im Rahmen eines solchen Projekts auch diese Frage frühzeitig schön einkalkuliert und abgeklärt wird? Denn, es wäre besser, wenn die Autos nicht vom Parkhaus zu Parkhaus fahren müssten.

Mme Eliane Dévaud-Sciboz. Cela ne fait pas l'objet de cette demande de crédit d'étude pour la mesure « Mise en œuvre d'une centrale de régulation du trafic ». Il me semble que la Ville de Fribourg pourrait vous répondre.

M. Pierre-Olivier Nobs. La problématique des parkings est simple. Les parkings souterrains de la Ville de Fribourg et, probablement, ceux de *l'agglomération*, appartiennent dans leur très grande majorité à des institutions privées. Ces institutions, qui sont en concurrence entre elles, cherchent à réaliser le meilleur chiffre d'affaire. La proposition de M. Altermatt est excellente mais, pour ce faire, il faudra patienter jusqu'à ce que les acteurs privés se rendent compte de leur intérêt à se fédérer, plutôt que de se concurrencer. *L'Agglomération* et nos communes n'ayant, à ce stade, malheureusement pas la maîtrise des parkings souterrains, il reste difficile, voire impossible, de réaliser une idée si pertinente. Je vous encourage à persévérer dans ce sens.

Le Président. Y a-t-il encore des interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

8.5 Examen et adoption de l'arrêté / Prüfung und Annahme des Beschlusses

Le Président. Vous trouvez cet arrêté en annexe du message n°11.

Titres et considérants / Titel und Erwägungen

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis: les titres et considérants sont adoptés.

Article premier / Erster Artikel

J'ouvre la discussion. Gibt es Anmerkungen? Es ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Die Diskussion ist geschlossen.

Résultat / Ergebnis: l'article premier est adopté.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté proposé par le *Comité* et, par conséquent, un crédit d'étude de CHF 335'000 pour l'élaboration d'un projet visant la mise en œuvre une centrale de régulation du trafic, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 46 voix.

Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 1 voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* ne comptent aucune voix.

Résultat / Ergebnis: vous avez adopté, à la majorité, l'arrêté proposé par le *Comité*.

Ce huitième point de l'ordre du jour est absent.

9. Libération du crédit d'étude pour le lancement de la mesure « Un arbre, un enfant » (PA3/3NP.15) / Freigabe des Studiendarlehens für die Umsetzung der Massnahme « Ein Baum, ein Kind » (AP3/3NL.15)

9.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission

M. François Grangier. La *CF* s'est étonnée des coûts et des besoins d'un groupe de travail, ainsi que des coûts administratifs importants par rapport au montant soumis au vote. La *CF* regrette que cette mesure n'ait pas fait l'objet d'un message global. Pour rappel, le crédit *PA3* pour cette mesure est estimé à plus de CHF 600'000, s'étalant sur plusieurs années, afin d'éviter des pertes de temps et d'argent (impressions). Sans autre considération que celle purement financière, compétence unique et étroite de notre commission, la *CF* vous recommande, à la majorité, d'accepter le message présenté.

Préavis :

«Conformément aux dispositions légales en vigueur, la *CF* est chargée d'examiner tout message ayant des incidences financières.

Le 10 mai, la *CF* s'est réunie afin de prendre connaissance et de discuter sous l'angle financier du message n°12 du *Comité* du 6 avril 2017, de la libération du crédit d'étude pour le lancement de la mesure « Un arbre, un enfant » (PA3/3NP.15). Le document définitif y relatif a été transmis à la *CF* le 28 avril 2017. A l'occasion de la séance du 10 mai 2017, la délégation du *Comité*, composée de Mme Nobs et M. Steiert, membres du *DF&RH*, ainsi que Mme Burgener Woeffray, membre du *DAEM*, a répondu aux questions de la *CF*, qui a obtenu les réponses y relatives. La *CF* remercie le *Comité* pour sa collaboration.

Au vu de ce qui précède, la *CF*, à la majorité, préavis favorablement le message ici soumis. ».

9.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt

M. Christoph Allenspach. La *CAME* vous recommande, à l'unanimité, l'approbation du crédit pour le lancement de la mesure « un arbre, un enfant ». Le budget de CHF 20'000 pour 2017 est, certes, minuscule mais il permet une mise en œuvre immédiate. La plantation de 130 arbres est un geste concret en faveur de la nature, de la biodiversité, de la santé et une petite contribution locale contre le changement du climat. La *CAME* salue l'objectif de planter les arbres le long de la *TransAgglo* et invite les communes, encore hésitantes, à adhérer à cette action.

Gegen das Pflanzen von Bäumen kann niemand Einwände haben, die *KRMU* empfiehlt ihnen einstimmig die Annahme des Kredits. Ein Budget von CHF 20'000 für die Anpflanzung von 130 Bäumen ist zwar geringfügig, aber es vermag immerhin ein Zeichen zu setzen, dass die Agglomeration einen Beitrag zur Natur und ihrer Biodiversität, zur Gesundheit und zudem im einem kleinen lokalen Rahmen auch gegen den Klimawandel leisten will. Die *KRMU* unterstützt die Idee, die Anpflanzungen vorerst entlang der *TransAgglo* durchzuführen und lädt alle Gemeinden ein, sich im Jahr 2017 sowie auch in den darauffolgenden Jahren an dieser Aktion zu beteiligen.

9.3 Présentation du message n°12 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr.12 des Vorstandes. Rapporteure / Berichterstatterin: Mme/Frau Andrea Burgener Woeffray

Mme Andrea Burgener Woeffray. Planter un arbre pour un enfant est une vieille tradition, que la mesure prévoit de faire renaître. Le message n°12, tel qu'il vous est soumis, demande la libération d'un crédit d'étude pour le lancement de la mesure inscrite dans le *PA3* au paquet 3NP.15. Un montant total de CHF 630'000 est prévu dans le *PA3* pour cette mesure. Aujourd'hui, le *Comité* vous demande de libérer une petite partie de ce grand montant : premièrement, pour tous les travaux préparatoires et, deuxièmement, pour la plantation d'environ 130 arbres, dans un premier temps dans les communes de Matran, Avry et Belfaux. Le *Comité* estime que la question « faut-il vraiment réserver CHF 40'000 pour les travaux préparatoires ? » est pertinente, car ces travaux permettent de clarifier les règles d'octroi des subventions. Ces règles répondront, par exemple, aux questions suivantes : est-ce que l'arbre doit être planté dans la commune de domicile ? Est-ce que l'arbre peut être planté sur un domaine privé ? Est-ce que chaque plantation aura droit au même montant de subventionnement ? Comment gérer toutes les demandes ? Il est prévu d'instaurer un groupe de travail qui devra répondre à de telles questions et établir une feuille de route et un planning financier. Dès que ces travaux auront été réalisés, un deuxième message vous sera soumis. En attendant, l'idée de cette mesure pourra germer dans d'autres communes. J'appelle toutes les communes à réfléchir à la manière de mettre en œuvre cette mesure. Au nom du *Comité*, je vous invite à libérer ce montant de CHF 20'000 financé par un emprunt bancaire. Im Namen des Vorstandes richte ich mich mit der Bitte an Sie, den Betrag von CHF 20'000 freizugeben, um die Bedingungen für die Massnahme «Ein Baum, ein Kind» sicherzustellen, damit bereits im Verlaufe des Jahres 2017 mit der geplanten Anpflanzung der ersten Bäume beginnen werden kann.

Andere Gemeinden, wie z. B. die Stadt Lausanne, haben diese Idee schon verwirklicht. Sie werden uns als Beispiel nützlich sein.

Je remercie la CF et la CAME pour le soutien apporté à ce message et je vous prie de faire de même.

9.4 Examen du Message / Prüfung der Botschaft

Le Président. J'ouvre la discussion sur l'examen du message. Y a-t-il des interventions ?

M. Christophe Giller. A la lecture du message n°12 du 6 avril 2017, j'ai d'abord cru qu'il s'agissait d'une erreur et que ce message datait du 1^{er} avril 2017 : ce n'est malheureusement pas le cas ! Sous le chapitre I « Généralités » du message, le *Comité* nous explique que « les arbres sont un puissant moyen de purifier et refroidir l'air, effet de plus en plus important dans une phase de réchauffement climatique ». Or, sous nos latitudes, les arbres ont un effet nul sur le réchauffement climatique, puisque le CO₂, qu'ils absorbent grâce à la photosynthèse durant leur vie, retourne dans l'atmosphère lorsqu'ils sont brûlés. Pour refroidir l'air en milieu urbain, il y a d'autres possibilités comme les installations photovoltaïques. De nombreux bâtiments publics de *l'agglomération* en sont-ils pourvus ? Je ne crois pas. L'Equilibre, Nuithonie ou les écoles n'ont toujours aucune trace de panneaux solaires. Ce message nous demande également de « donner à la nature la possibilité de coloniser des espaces urbanisés ». Je suis d'accord sur ce principe mais, pour y parvenir, le mieux est encore de ne rien faire : la nature reprendra automatiquement ses droits. De plus, avez-vous examiné, dans le PA3, où se situent les emplacements prévus, pour l'instant, pour la plantation de ces arbres ? Trois lieux ont été indiqués : celui de la commune de Belfaux situé à côté du hameau de Cutterwill à la frontière avec Grolley, celui de Matran placé dans la zone industrielle à la frontière avec Hauterive et celui d'Avry, de nouveau placé en dehors des zones urbanisées, le long d'un chemin agricole. Aucun emplacement proche de la population n'est prévu. Le pire, c'est que dans un des endroits les plus urbanisés de *l'agglomération*, le Bourg, le lauréat d'un concours a justement prévu la suppression de tous les arbres. Sur le fond, je ne suis pas contre le fait de planter des arbres, mais cette méthode ne me plaît pas du tout. Cette mesure n'était pas définie comme une priorité dans le PA3, il aurait fallu la garder en réserve afin de faire plaisir à la Confédération. Dans les faits, CHF 20'000, dont 20% de frais administratifs, c'est peu mais c'est trop. Nous gaspillons ainsi l'argent du contribuable. Laissons les communes planter leurs arbres, elles n'ont pas besoin d'une subvention de CHF 125. Imaginez la lourdeur administrative. Les communes sont suffisamment grandes pour s'occuper de leurs arbres elles-mêmes. Pour ces raisons, je refuserai ce crédit et je vous invite à faire de même.

M. Marc'Aurelio Andina. Le message parle de choix d'essences indigènes : cela inclut-il les arbres fruitiers et, éventuellement, des arbres qui ont peut-être disparu et qu'il serait possible de retrouver, par exemple, auprès de la *Fondation suisse pour la diversité patrimoniale et génétique liée aux végétaux et aux animaux, ProSpecieRara* ?

Mme Andrea Burgener Woeffray. M. Andina, tous les types d'arbres indigènes sont effectivement possibles. Le choix des variétés d'arbres sera effectué en collaboration avec la commune.

M. Giller, lors de l'approbation du PA3 par le *Conseil* le 13 octobre 2016, il n'y a aucune discussion relative à cette mesure « Nature et Paysage ». Le *Comité* est donc parti de l'avis que cette mesure pouvait être soumise au *Conseil* à tout moment. Deuxièmement, bien que ce ne soit pas à moi de me prononcer sur les installations photovoltaïques de *l'agglomération*, je peux vous informer que les membres du *Conseil* général de la Ville de Fribourg, dont vous faites partie M. Giller, recevront prochainement un message qui précisera que l'école de la Vignettaz aura un toit photovoltaïque. D'ailleurs, vous êtes certainement au courant de ce projet puisque vous faites partie de la Commission de l'Edilité. Troisièmement, il est vrai que le projet situé au Bourg ne prévoyait pas d'arbres, mais grâce à la résistance du *Conseil* général de la Ville de Fribourg, le concept y relatif est en cours de révision. Je peux promettre, aux habitants de la Ville de Fribourg, que le quartier du Bourg comportera des arbres.

Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden. Personne ne peut contester le fait que le projet «Un arbre, un enfant» est une mesure du PA3, adopté par le *Conseil* en octobre 2016. Nous devons, par conséquent, accepter de réaliser cette mesure. Mais c'est dommage car la procédure présentée dans ce message étant très lourde, sa mise en œuvre est mise en péril. En revanche, un concept plus léger et adapté aux services existants est à favoriser. La Ville de Fribourg dispose, par exemple, du Service « parcs et promenades » ; ses jardiniers et paysagistes sont employés pour l'entretien et l'implantation de milliers de plantes et d'arbres.

Das Projekt « Ein Kind, ein Baum » ist nicht absichtlich so kostenspielig. Es ist nicht zuletzt wegen seinen verfahrenstechnischen und aufwendigen Strukturen sehr teuer. CHF 125 pro Baum, ist wirklich viel Geld. Da kann man sich fragen, ob eine Investition in dieser Höhe wirklich notwendig ist? Es stellt sich auch die Frage, ob hier beim Preis Doppelspurigkeiten nicht ausgeschlossen werden können. Wir müssen uns ganz generell im Klaren sein, dass wir in diesem Rat enorme Summen für Studien und Projekte ausgeben. So

stellt sich die Frage, ob es nun nicht an der Zeit wäre, mehr zielgerichtete Basismassnahmen zu ergreifen, anstatt neue Studien zu entwickeln?

Le Président. Mme Schneuwly-Aschwanden, vous faites donc formellement une demande de renvoi de ce message n°12. L'alinéa 2 lettre b) de l'article 57 du *Règlement du Conseil (ci-après Règlement)* précise que « si l'entrée en matière est acquise et qu'il y a une demande de renvoi », ce qui est le cas, « il est procédé à un vote. Les propositions de modifications indiquent les éléments à réexaminer, à modifier ou à compléter [...] ».

Mme Andrea Burgener Woeffray. Mme Schneuwly-Aschwanden, je tiens à relever que les communes membres n'ont pas toutes un service « Parcs et promenades ». Planter un arbre peut parfois s'avérer, pour diverses raisons, plus coûteux que les CHF 125 indiqués. Une des tâches du groupe de pilotage sera, donc, de définir le montant de la subvention versée pour chaque arbre. Ce groupe allégera la procédure de subventionnement. Le *Comité* présentera, ainsi, un message contenant des règles claires lors de la demande de libération du prochain montant, qui sera bien supérieur à celui soumis au vote ce soir. *L'Agglomération* a besoin de ce montant de CHF 4'000 (frais administratifs) pour mener à bien ce projet « Un arbre, un enfant » mais le *Comité* promet qu'il fera de son mieux pour le réduire.

M. Christoph Allenspach. Au nom de la *CAME*, je m'oppose au renvoi. C'est la première mesure concrète du *PA3*. Ce soir, le *Conseil* ne doit pas se prononcer sur le coût total de la mesure « un arbre, un enfant » mais il doit voter sur un petit montant de CHF 20'000, qui permettra de planter directement environ 130 arbres. Ce domaine avait été négligé par le *PA2* : cela avait d'ailleurs fait l'objet de nombreuses critiques. La stratégie « Paysage et nature », qui a été élaborée, va à présent se concrétiser. Freiner cette mesure serait très négatif. Pour rappel, le *PA3* a été déposé à la Confédération : commencer de réaliser une des mesures prévues, dès aujourd'hui, serait un très bon signe.

M. François Grangier. J'ai remarqué que M. Allenspach a parlé au nom de la *CAME* sans l'avoir consultée. Je me demande donc s'il a reçu une procuration illimitée de la *CAME*, qu'il préside, pour parler en son nom sans aucune consultation préalable. Je ne me permettrais jamais de le faire au nom de la *CF*.

Le Président. Nous prenons note de votre remarque. Je rappelle néanmoins que dans son rapport, la *CAME* s'est exprimée à l'unanimité en faveur du message n°12. Son intervention est donc légitime. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Vote de la demande de renvoi

Celles et ceux, qui demandent le renvoi du message n°12 « un arbre, un enfant », sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 9 voix.

Celles et ceux, qui s'y opposent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 35 voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 3 voix.

Résultat / Ergebnis: vous avez refusé la demande de renvoi proposée par Mme Schneuwly-Aschwanden.

9.5 Examen et adoption de l'arrêté / Prüfung und Annahme des Beschlusses

Le Président. Vous trouvez l'arrêté en annexe du message n°12.

Titres et considérants / Titel und Erwägungen

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis: les titres et considérants sont adoptés.

Article premier / Erster Artikel

J'ouvre la discussion. Gibt es Anmerkungen? Es ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Die Diskussion ist geschlossen.

Résultat / Ergebnis: l'article premier est adopté.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté proposé par le *Comité* et, par conséquent, un crédit d'étude et de réalisation de CHF 20'000 pour le lancement de la mesure 3NP.15 « un arbre, un enfant » du *PA3*, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 36 voix.

Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 9 voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 2 voix.

Résultat / Ergebnis: vous avez adopté, à la majorité, l'arrêté proposé par le *Comité*.

Ce neuvième point de l'ordre du jour est absout.

10. Réponse du Comité aux interventions parlementaires / Antwort des Vorstandes auf parlamentarische Vorstösse

Le Président. Lors des interventions signées par plusieurs membres du *Conseil*, pour des raisons pratiques, je demande qu'un seul des cosignataires s'exprime pour faire part de sa réaction sur la position du *Comité*.

10.1 Réponse à la motion concernant le tarif unitaire Frimobil dans le périmètre de l'agglomération / Antwort auf die Motion betreffend Frimobil Einheitstarif auf Agglomerationsgebiet (Mot Leg2011-2016 2015 031)

a) Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes¹

Mme Eliane Dévaud-Sciboz. Comme vous avez pu le constater dans la réponse apportée, ce sujet est très complexe car il inclut de nombreux acteurs. Le *Comité* peut vous assurer qu'à chaque occasion se présentant, il saisit les opportunités de faire valoir des améliorations pour l'*Agglomération*. Pour la demande de zone n°10, le domaine de tarification est en mutation, chaque occasion sera bonne pour travailler dans le sens demandé par l'intervention, même si c'est un travail de longue haleine. En ce qui concerne les titres de transports de courte distance, des nouvelles applications voient le jour. Elles permettront, à moyen terme, d'obtenir des titres de transport de type « saut de puce ». Le *Comité* espère, par ces quelques pages d'explications plutôt techniques, avoir pu répondre à cette intervention et à toutes les questions encore en suspens.

b) Avis des auteurs / Standpunkt der Autoren

M. Urs Hauswirth. Ich danke dem *Vorstand* für seinen Einsatz beim Leitungsgremium von Frimobil. Eine in Aussicht gestellte Tarifkohärenz ist wohl das Mindeste, das die Einwohner der *Agglomeration* erwarten dürfen. Leider steigert sich aber die Attraktivität der *Agglomeration* mit der Einführung einer 'Be in-Be out'-Funktion überhaupt nicht. Denn auch die Bewohner einer nicht Agglomerationsgemeinde werden den gleichen Preis für eine gleich lange Strecke bezahlen müssen, sich aber mit keinem Franken an unseren Agglomerationsstrukturen beteiligen. Die *Agglomeration* verpasst es hier, durch eine "Agglomeration-Freiburg-Tarifzone" für die *Agglomeration*-Randgemeinden interessant zu werden.

Le Président. Avec ces considérations, cette intervention est ainsi liquidée.

10.2 Réponse à la question relative à la vision pour une nouvelle exposition nationale / Antwort auf die Anfrage betreffend die Vision für eine neue Landesausstellung (Quest Leg2016-2021 2017 002)

a) Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes

M. Pierre-Olivier Nobs. En préambule, je vous rappelle que l'organisation d'expositions nationales est une longue tradition dans notre pays. Vous avez, toutes et tous, encore en mémoire la fameuse édition qui s'était tenue dans la région des Trois-Lacs en 2002.

M. Altermatt, il est vrai que les dix plus grandes villes du pays, ambitionnent de mettre sur pied une nouvelle exposition nationale à l'horizon 2030. Le projet fait actuellement l'objet d'une déclaration d'intention au niveau des exécutifs des villes de Bâle, Berne, Bienne, Genève, Lausanne, Lucerne, Lugano, Saint Gall, Winterthour et Zürich. L'idée forte de cette exposition décentralisée est de mettre en valeur les villes en tant que carrefours d'échange et principales promotrices du développement sociétal et économique. Les organisateurs partent du principe qu'une réflexion à ce propos est nécessaire dès lors que les villes et leur espace fonctionnel sont appelés à jouer un rôle central en tant que laboratoires d'idées pour le développement du pays.

La coordination de ce projet est assurée au sein d'une Communauté d'intérêt « IG Zehn Städte für eine Landesausstellung ». Les dix villes concernées ont rédigé un mémorandum, destiné à coucher sur le papier le concept de la future exposition nationale à la fin de l'année dernière. Ce document fait en ce moment l'objet d'un examen qui vise à définir de manière plus précise les principaux contours de cette manifestation, notamment sous l'angle organisationnel et financier. Les résultats de cette réflexion seront communiqués publiquement en mai 2017. Il ressort des contacts pris que le projet est actuellement en phase d'élaboration. Le cercle des villes organisatrices pourrait notamment évoluer et s'ouvrir à d'autres partenaires, une fois la structure organisationnelle du projet clarifiée. Il n'est, a priori, pas exclu qu'une entité politique de la taille de l'*Agglomération* puisse, le cas échéant, intégrer l'organisation d'un tel projet. Cependant, le *Comité* n'entend pas s'engager en première ligne pour promouvoir l'organisation d'un tel événement. Il observe qu'à ce stade, le projet ne repose que sur une déclaration d'intention des exécutifs des dix villes concernées.

¹ Pour rappel, la position du *Comité* du 18 février 2016 avait relevé que cette intervention ne pouvait pas être considérée formellement comme une motion.

Le *Comité* estime préférable, dans ces conditions, d'attendre que le concept de la manifestation soit affiné par les principaux partenaires du projet avant de requérir formellement une éventuelle participation aux groupes de discussion liés à l'organisation de cet événement. Le *Comité* informe d'ailleurs qu'en lisant l'article de la Neue Zürcher Zeitung du 9 mai 2017, il a appris que deux autres projets d'exposition nationale étaient en cours. Pour toutes ces raisons, le *Comité* ne souhaite pas encore prendre position. La question est ainsi liquidée.

b) Avis de l'auteur / Standpunkt des Autors

M. Bernhard Altermatt. Je remercie le *Comité* d'avoir commencé à réfléchir sur ce sujet important. *L'Agglomération* doit participer à un tel projet, s'il se réalise. J'espère qu'au sein du *Comité*, la personne, qui suivra ces informations, a déjà été désignée et qu'elle pourra, le cas échéant, nous faire un rapport lors d'une des prochaines séances du *Conseil* et prendre directement contact avec la Communauté d'intérêt « IG Zehn Städte für eine Landesausstellung ».

Le Président. Avec ces considérations, la question est ainsi liquidée.

Ce dixième point de l'ordre du jour est absent.

11. Divers / Verschiedenes

Le Président. J'ouvre la parole. Y a-t-il des interventions ?

M. Allenspach. En mai 2011, j'ai déposé la motion n°7 visant à compléter les articles n°48 et n°50 des *Statuts de l'Agglomération (ci-après Statuts)*. Cette motion concerne le concept de la politique énergétique de *l'Agglomération* et de son intégration au Plan directeur. Le 8 septembre 2011, la motion a été transmise au *Comité* pour étude. Bien que suite à l'étude, le *Comité* ait invité le *Conseil* à refuser la motion, le *Conseil* l'a approuvé le 4 octobre 2012 et a donc mandaté le *Comité* afin que ce dernier élabore un concept et une proposition d'intégration au Plan directeur. Depuis, plus de quatre années sont passées : le *Comité* a largement dépassé la limite légale. J'aimerais lui demander quand il prévoit de soumettre au *Conseil* le message concernant la politique énergétique et son intégration au Plan directeur.

Mme Eliane Dévaud Sciboz. Le *Comité* de la présente législature vous répondra dans les meilleurs délais après avoir revu l'entier de ce dossier.

M. Marius Achermann. L'année passée, la commune d'Avry a refusé d'adhérer à Coriolis Infrastructures. Cette décision et toutes les discussions y relatives, au sein du Conseil communal, du Conseil général et de la population d'Avry, sont des indices montrant que l'organisation mise en place pour promouvoir la culture est complexe, pour ne pas dire obscure et difficile à comprendre pour le commun des mortels.

Il faut saluer le courage des cinq communes, qui se sont réunies et ont pris le risque de réaliser Équilibre et Nuithonie. Ce sont ces communes, qui en assurent aujourd'hui encore avec l'appui financier du Casino et celui de la commune de Matran depuis l'année passée, le fonctionnement et le financement.

Il est indéniable que ces infrastructures profitent à l'ensemble de *l'Agglomération*. Il est évident que *l'Agglomération* devrait assumer ces responsabilités en reprenant les tâches de Coriolis Infrastructures. Toutes les communes de *l'Agglomération* participeraient, ainsi, aux tâches de Coriolis Infrastructures au travers de leur participation financière à *l'Agglomération*. La promotion de la culture dans *l'agglomération* serait enfin traitée dans son ensemble.

Une motion sera donc déposée ce soir. Cette motion demande au *Comité* de trouver une solution répondant aux trois objectifs suivants. Les tâches, y compris la convention avec le Casino, assumées par Coriolis Infrastructures, devraient être reprises par *l'Agglomération* au plus tard lors de la prochaine échéance de ladite convention. Les institutions culturelles, financées par Coriolis Infrastructures, devraient être gérées par *l'Agglomération* au moyen d'un mandat de prestations analogue à celui qui nous lie à *FTR*. D'ici cette reprise, *l'Agglomération* devrait chercher à se rapprocher de Coriolis Infrastructures, négocier une éventuelle adhésion et établir une clé de répartition provisoire particulière au sein de *l'Agglomération* afin d'éviter que les communes de *l'Agglomération*, déjà membres de Coriolis Infrastructures, ne payent à double.

M. René Schneuwly. Je vous remercie pour cette motion que le *Comité* étudiera avec intérêt. Pour rappel, une distinction entre l'animation professionnelle culturelle et les infrastructures culturelles doit être faite. *L'Agglomération* soutient l'animation professionnelle, une des tâches qui lui a été attribuée. Par contre, *l'Agglomération* n'est pas responsable des infrastructures.

Une telle modification, qui porterait sur un aspect important des *Statuts*, nécessite l'approbation de l'unanimité des communes membres de *l'Agglomération*. *L'agglomération* ne compte pas seulement les infrastructures, telles que l'Équilibre et Nuithonie, mais aussi, notamment, celles de Podium et du théâtre des Osses. Il faut, par conséquent, en tenir compte dans ladite motion.

Pour votre information, les Assises de la culture ont abouti à dix objectifs. Un de ces objectifs est de rechercher une certaine coordination entre les diverses associations ou ententes intercommunales qui gèrent les questions culturelles. Une mise en œuvre est prévue pour atteindre ces objectifs : une rubrique

budgétaire, dédiée à ces réflexions, prévoit d'ailleurs la poursuite de ces assises. Des démarches sont en cours afin de définir la politique culturelle régionale.

Il ne faut pas minimiser la contribution du Casino à Coriolis Infrastructures car il ne donne pas une obole. En 2016, il a versé CHF 1.4 million. Chaque habitant des communes membres verse annuellement CHF 32.50 pour cet objet. Vous pouvez donc constater que le *Comité* s'en préoccupe déjà.

Le Président. Y a-t-il d'autres remarques ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée dans les divers. La discussion est close.

Allocution du Président du Conseil sortant :

Une année de présidence est bien vite passée ! Cette constatation est, bien entendu, un peu nostalgique en comparaison avec la longueur présumée de notre existence. Une fois cette année passée en revue, je constate que sa durée n'a plus vraiment d'importance. Je ne me souviens plus précisément comment c'était avant d'avoir été Président du Conseil et j'en garderai un souvenir serein pour le reste de mes jours. *L'Agglomération* est jeune, nous le constatons tous les jours. Elle n'a pas encore fait le tournus complet de présidence du *Conseil* de ses dix communes membres. *L'Agglomération* a eu, bien entendu, des difficultés de jeunesse, mais les projets concrets se matérialisent petit à petit et le temps lui donnera raison. Nous avons durant cette dernière période présidentielle reconstitué les organes exécutif et législatif et, parallèlement, travaillé à l'élaboration du PA3. Le PA3 constitue une étape très importante pour les dicastères concernés. J'ai pu constater et apprécier l'engagement et l'énergie dépensée par nos services centraux de *l'Agglomération*, par le *Comité*, par les commissions et groupes de travail de tous bords, par nos divers mandataires et, finalement, par vous-même, *Bureau* et assemblée, lors des séances consacrées au PA3. Comme je l'ai fait au soir de notre deuxième séance marathon ici-même, je renouvelle mes remerciements à chacune et chacun pour la réussite de cette opération.

Au moment de passer la main, ou plutôt de libérer le fauteuil de la présidence pour le successeur que nous avons désigné ce soir, je ne peux m'empêcher de relever quelques défis posés à *l'Agglomération* pour les années à venir. La question est finalement de savoir quelle est notre vision de *l'agglomération* dans dix ou vingt ans ? J'ai quelques éléments de réponse à vous soumettre qui n'engagent que moi.

Premièrement, la taille de la surface de *l'agglomération* devrait augmenter. Dans certaines directions, *l'agglomération* s'arrête encore beaucoup trop près du centre. La taille de la population est, également, un peu faible avec ses 80'000 habitants actuels. *L'agglomération* doit faire de son mieux pour correspondre davantage au standard helvétique afin de continuer à exister à l'avenir. *L'Agglomération* ne fait pas partie du top 10 de la Suisse et nous verrons bien le résultat de notre requête PA3. Je souhaite bien entendu un très bon accueil et un éclatant succès au PA3. Mais si nous échouions partiellement ou si nous étions recalés, je prétends que la question de la taille sera clairement posée sur la table.

Deuxièmement, le nombre de partenaires devrait diminuer. J'entends par là que les processus de fusions vont nécessairement se poursuivre. Nous en sommes au chiffre magique de dix communes, nous devons travailler pour optimiser ce système. Ce n'est évidemment pas le rôle de *l'Agglomération* de piloter la fusion des communes, mais elle doit veiller à être disponible comme plateforme d'échange et de discussion. *L'agglomération* est un lieu privilégié de travail communautaire entre nos dix communes, il faut en profiter pour développer un esprit « *Agglomération* » favorisant les discussions.

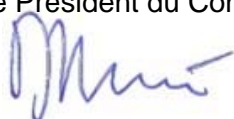
Troisièmement, les tâches confiées à *l'Agglomération* devraient s'étendre. La bonne question, que nous devons nous poser dans ce contexte, est de savoir quelles sont les tâches réalisées séparément dans chaque commune n'ayant pas de caractère éminemment « local ». Je n'ai pas la réponse mais je peux imaginer que certains domaines gagneraient à se voir traiter au centre de manière plus rationnelle et efficiente. Je vous l'accorde : le service au citoyen exige souvent une relation de proximité, notamment en ce qui concerne les écoles. Mais la société change malgré nous, la digitalisation s'insinue partout et nous ne devons pas avoir peur d'accompagner le changement.

Mais je clos ce plaidoyer car la roue tourne. J'ai eu beaucoup de satisfaction à présider cette assemblée durant une année, même si j'ai failli en perdre la voix. Je retourne, à présent, auprès de vous dans la salle avec la confiance que *l'Agglomération* est en marche pour le bienfait de notre région.

Au terme de cette séance, je voudrais encore remercier le *Comité* et l'administration de *l'Agglomération*, pour l'organisation de cette soirée. Pour rappel, n'oubliez pas de déposer vos enveloppes transparentes sur les tables à la sortie de cette salle. Je prie également tous les intervenants, dans la mesure du possible, d'y déposer l'exemplaire de leurs interventions. Nous en avons ainsi terminé avec l'ordre du jour. Die heutige Sitzung ist geschlossen. La séance est close. Je vous souhaite une bonne fin de soirée et un bel été (applaudissements).

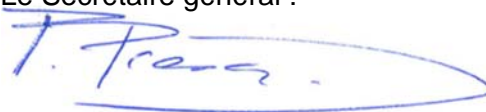
Fin de la séance : 21h47

Le Président du Conseil :



Dominique Rhême

Le Secrétaire général :



Félicien Frossard